



Intéressement minimaliste, des augmentations pas à la hauteur des efforts consentis, prime macron ... walou !!, indemnisation télétravail : ras les pâquerettes !

SOPRA STERIA AUSSI A EU DES SALARIÉS EN 1ERE LIGNE A RECOMPENSER DIGNEMENT

Au final, seuls les actionnaires ont été bien servis cette année.

Les chiffres sont tombés et parlent d'eux même !!!! Encore une fois, ce sont les salariés, en grande majorité en télétravail, qui ont fait fonctionner la société, au-delà des espérances de la direction « dixit les messages de P. PASQUIER himself », et ont permis qu'elle fasse 106 Millions d'Euros de bénéfices !!!

Résultat net consolidé : 106,3 Millions d'Euros

Dividendes distribués aux actionnaires : 41 Millions d'Euros soit 38,45 % du résultat net.

Intéressement UES France (hors Axway) soit 16.945 salariés : 8,3 Millions d'Euros soit 7,8% du résultat net.

L'entreprise conservera **64,58 Millions d'Euros** soit près de 60 % du résultat net.

Autre inégalité : Cette année Axway distribuera 1.800 € d'intéressement. Dans l'UES, ce sera au mieux 500 € selon les annonces de V. PARIS. Vous trouvez ça normal ?

Le mois dernier **S3I** vous alertait déjà sur les inégalités au niveau des augmentations. Ca commence à faire beaucoup ! Il est impensable de ne pas récompenser les efforts de tous. Avec cette politique salariale de non-redistribution, de non-revalorisation des salaires, il ne faudra pas que la direction s'étonne lorsqu'elle constatera un départ massif de salariés vers des sociétés concurrentes plus reconnaissantes, une fois que la crise sanitaire sera derrière nous. **LE CALCUL A COURT TERME N'EST PAS BON !**



Toujours les mêmes qui gagnent et les autres qui perdent ...

Retour CRH – Sondage S3I et promesses de la DG

Notre sondage sur les retours de CRH (sur notre site web) continue. N'hésitez pas à y participer. Nous vous donnerons les résultats le mois prochain.

En parallèle, V. PARIS a annoncé qu'une nouvelle campagne d'augmentation se ferait d'ici à l'été. **Wait and See**

**VOUS N'ETES
PAS
AUGMENTÉ
DEPUIS
3 ANS AU
MINIMUM**

CLIQUEZ ICI

Région Ile de France			Région Hauts de France		
Thierry OLIVIER	Meudon	07.88.98.25.86	Michel BUDZICH	Lille	06.85.18.26.54
Belkacem BELBAHI	Meudon	06.40.77.29.01	Cédric FRANCOIS	Lille	06.82.67.37.49
Jean-Christophe LEJEUNE	Meudon	06.72.25.37.20			
Jean-Pierre BATTESTI	Meudon	06.14.17.32.24			
Noor EBRAHIM	Meudon				
Région Rhône-Alpes - Auvergne			Région Provence Alpes Côte d'Azur		
Elodie BENIGAUD	Roanne		Marc DUMONT	Sophia	06.88.88.13.50
Xavier PERRIN	Roanne		Marta MASTERNAK	Sophia	
Sylvain PERNAUD	Lyon	07.55.63.25.08	Karim KESSACI	Sophia	06.58.48.60.00
Mohammed BOUTCHICH	Lyon	06.69.55.32.25	Patrick VERBAEYS	Aix	06.64.12.44.32
Sylvain PELIZZONI	Lyon		Mireille DELANNOY	Aix	
Région Pays de la Loire			Région Occitanie		
Yann JAFRELOT	Nantes	06.14.42.75.02	Alain MARTINEZ	Toulouse	06.87.07.99.23



Nous avons tous reçu un message de la direction le 30 Avril 2021 nous indiquant que, bien que les restrictions gouvernementales étaient levées pour les déplacements inter-régionaux, tout salarié Sopra Steria doit se munir d'une attestation de déplacement (hors couvre feu) pour circuler entre les différents sites et ce en **totale contradiction avec les recommandations gouvernementales.**



Calendrier du déconfinement

Le calendrier du déconfinement

	mai 3	mai 19	juin 9	juin 30
Couvre-feu	19h	21h	23h	×
Terrasses des cafés, restaurants	×	✓	✓	✓
Salles des cafés, restaurants	×	×	✓	✓
Commerces non-essentiels	×	✓	✓	✓
Cinéma, musées, théâtres	×	✓	✓	✓
Salons, foires d'exposition	×	×	✓	✓
Salles de sport	×	×	✓	✓
Stades, établissements sportifs	×	×	✓	✓
Discothèques	×	×	×	×
Touristes étrangers	×	×	✓	✓
Télétravail	×	×	✓	✓
Liberté de se déplacer	✓	✓	✓	✓

Direction un peu Girouette : « faites comme ça nous arrange !! » - Un jour c'est : **les mesures gouvernementales nous obligent** à et un autre jour c'est : **Non mais nous ont fait comme ça nous arrange**

S3I rappelle à la direction que le télétravail forcé :

- A un impact sur le niveau de vie des salariés avec d'énormes contraintes budgétaires pesant sur le pouvoir d'achat des salariés.
- Peut avoir un impact sur la santé mentale des salariés, contraints de rester chez eux avec un minimum de relations sociales.
- A un impact entre vie privée / vie professionnelle.
- A un impact sur le business.
-

L'état d'urgence sanitaire s'achevant le 1er Juin 2021 et les recommandations gouvernementales n'obligeant plus à partir du 30 Juin 2021 de faire du télétravail, **S3I** rappelle qu'il n'est pas possible d'imposer le télétravail (article L1222-11 du Code du travail).

La direction a certes l'obligation de veiller à la santé des salariés mais **OBLIGER** les salariés à faire du télétravail peut avoir un impact sur la santé mentale des salariés, et l'équilibre familial des salariés concernés.

BIENTÔT CE NE SERA PLUS QU'UN MAUVAIS SOUVENIR

CLICK HERE





Salariés I2S : Évolution du statut M1 vers Salarié en heures

S3I vous avait déjà indiqué avoir demandé à la direction de faire évoluer les salariés M1 (35 heures – 0 jours de RTT) vers un statut de Salarié en heures (36h50 et 11 jours de RTT). Cette demande avait déjà été acceptée par la direction puisqu'elle annonçait que, dans un premier temps, seuls les salariés promus pouvaient prétendre à cette évolution de leur contrat de travail. Ce n'était que partiellement conforme à la demande de **S3I**.

A partir du 19 Mai 2021 (sauf coup de théâtre extraordinaire), le passage au statut Salarié en heures pour tous les M1 sera alors possible.

Bien évidemment ce passage se fera à la demande du salarié et sans aucune autre contrainte le concernant. Cette revendication a mis longtemps à être mise en œuvre, mais c'est bien sous l'impulsion de **S3I** que les salariés M1 pourront choisir d'évoluer vers un statut « Salarié en heures ».



Bail Manhattan / déménagement

Suite à notre annonce le mois dernier, de la restitution de 70% du bail de Manhattan et du déménagement transitoirement pendant au moins 9 mois des salariés sur les autres sites parisiens de Sopra Steria (Kléber, Meudon, Montreuil).

Sous l'impulsion de **S3I**, qui a été déterminant pour sa mise en œuvre : une expertise a été décidée par le CSE concernant les modifications des conditions de travail des salariés ainsi que des impacts sur la vie privée/ vie professionnelle : transports, flex-office, détermination de qui ira où, etc...

S3I vous tiendra informé de l'avancée de l'expertise et de ses résultats. Si vous êtes concerné, un questionnaire va vous être adressé par l'expert. Répondez- y ! Contactez-nous si vous voulez plus d'informations et nous remonter toute difficulté vous concernant par ce projet !

Groupe de Travail Cotisations Retraite Complémentaire

Suite à de nombreuses remontées de salariés constatant des points retraite complémentaire manquants sur leur relevé individuel, **S3I** participe activement au Groupe de Travail Cotisations Retraites Complémentaires du CSE qui a été mis en place pour coordonner le travail de l'expert SECAFI qui demande à avoir accès à l'ensemble des DSN (Déclarations Sociales Nominatives). La Direction indique que c'est Klésia qui dysfonctionne et refuse à date de communiquer les éléments nécessaires à l'expert. **S3I** espère que la Direction saura revenir sur sa position en facilitant le Travail de l'expert. **S3I** va être attentif et vous informera de la suite donnée à ce dossier.

Modalités M2 Ex-Steria

L'avocat du CSE a déterminé que 1 à 2 jours de RTT sont dus aux Modalités 2 pour 2021. **S3I**, toujours consciente qu'un bon accord est plus efficient qu'un long procès, a toujours agit pour que l'avocat du CSE explique en détail son analyse à la Direction et son avocat, et puisse en dernière tentative amiable, essayer de faire fléchir la Direction. **S3I** espère que celle-ci saura avancer sur le sujet.

S3I porte ce sujet depuis qu'elle a signé l'accord Temps de Travail fin 2018 et souhaite une résolution gagnante-gagnante avant tout recours juridique. Nous sommes en 2021 : la décision arrive bien tardivement car le contexte et les événements ont pu contraindre la direction à différer cette exigence. Face à certaines contraintes, la direction contrainte n'a trouvé comme solution que d'intégrer à la NAO cette évolution des statuts.

La direction devra expliquer au salariés pourquoi les M2 (7h42) auront 8 RTT contre 11 pour les salariés en heures (7h22).

CONTACTEZ-NOUS SI VOUS CONSTATEZ DES POINTS MANQUANTS SUR VOTRE DECOMPTE INDIVIDUEL DE POINTS



S3I

Sopra-Steria

Le Syndicat National des Salariés du Numérique

Ensemble, Défendons nos droits !

Intégration
Infogérance
Ingénierie-Conseil



**LA NEWSLETTER MENSUELLE
DU SYNDICAT AUTONOME et
INDEPENDANT S3I**

MAI 2021

s3i.fr



s3i-france.com

Quel Télétravail pour Demain ? Risque d'Accord moins disant que le coût réel ?

Actuellement un accord télétravail est en cours de négociation au niveau UES entre les directions SSG, I2S, SBS, SHRS et les Organisations Syndicales Traid-Union, CFDT et Avenir.

S3I n'y participe donc pas ! Voici ce que à quoi le télétravail pourrait ressembler demain :

- 15 € pour 2 jours par semaine de télétravail demandé par le salarié ou 3 jours demandé par la Management, au lieu de 10 € auparavant en télétravail régulier 1 jour + 1 jour et 15 € en télétravail exceptionnel 5j/5 en période liée à la crise sanitaire.
- Cet accord niveau UES remplacerait, dès signature, tous les accords préexistants au niveau des entreprises : **S3I** est ainsi exclue illégitimement de toute négociation sur le sujet, ainsi que de la commission de suivi réservée uniquement aux signataires d'UES.

S3I a fait une analyse statistique du coût unitaire d'un jour de télétravail d'un salarié ramené sur un forfait mensuel.

En moyenne celui-ci est bien supérieur aux 15 € proposés, voire 20 € qui seront négociés, pour 2/3 jours de télétravail par semaine.

S3I est attentive et ne souhaite pas que les salariés en soit de leur poche.

Contactez-nous pour plus d'informations, nous remonter vos problèmes, vos questions, nous faire part des sujets que vous voulez porter en CSE, ...

Pourquoi S3I n'est pas un syndicat comme les autres ? Pourquoi faire le choix de S3I ?

CHEZ CERTAINS, HORS S3I, ÇA SE PASSE COMME ÇA LES REUNIONS SYNDICALES (buffets, p'tits fours, et apéro) : toute ressemblance avec des personnes existants (ou ayant existé) n'est absolument pas fortuite.

ON COMPREND MIEUX POURQUOI LES MEETINGS ET REUNIONS **DES SYNDIRÂLISTES*** et le **SYNDICALMISTE**** NE DONNENT JAMAIS RIEN POUR LES SALARIÉS, ET QUE LES REVENDICATIONS N'ABOUTISSENT JAMAIS 😊 😊 .



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur nos sites Internet :

<http://www.s3i-france.com> - <http://www.s3i.fr>

Recevoir notre Newsletter ou nous contacter :
[Cliquez ici, c'est par là](#)

REJOIGNEZ S3I, INTERROGEZ-NOUS, SOLLICITEZ-NOUS,
AIDEZ-NOUS A FAIRE AVANCER L'ENTREPRISE SOCIALEMENT
ON N'A PAS DE BUFFET,
ON N'A - HEUREUSEMENT - PAS DE GUEULARDS INAUDIBLES,
ON N'A PAS DE PETROLE
MAIS ON A DES IDÉES !..... LES VOTRES

WELCOME

Rejoignez Nous!

* Syndicaliste hargneux, gueulard et inaudible

** Syndicaliste courtisan, silencieux, complaisant, lèche bottes.